Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►**B**

DÉCISION (UE) 2015/2300 DE LA COMMISSION

du 8 décembre 2015

concernant le paiement en euros par le Royaume-Uni de certaines dépenses résultant de la législation agricole sectorielle

[notifiée sous le numéro C(2015) 8576]

(Le texte en langue anglaise est le seul faisant foi)

(JO L 324 du 10.12.2015, p. 35)

Modifiée par:

		Journal officiel		
		n°	page	date
►**M1**	Décision (UE) 2016/1915 de la Commission du 27 octobre 2016	L 296	13	1.11.2016

▼B

DÉCISION (UE) 2015/2300 DE LA COMMISSION

du 8 décembre 2015

concernant le paiement en euros par le Royaume-Uni de certaines dépenses résultant de la législation agricole sectorielle

[notifiée sous le numéro C(2015) 8576]

(Le texte en langue anglaise est le seul faisant foi)

Article premier

Les mesures communiquées par le Royaume-Uni, le 30 octobre 2015, en ce qui concerne le paiement en euros des dépenses résultant de la législation agricole sectorielle énumérées en annexe et, le cas échéant, tout acte délégué ou acte d'exécution adopté sur la base de ces instruments, sont approuvés.

Article 2

La décision (UE) 2015/1352 est abrogée.

Article 3

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord est destinataire de la présente décision.

▼B

ANNEXE

Mesures exprimées et payables en euros

Régime	Règlement
Régimes de paiements directs	Règlement (UE) n° 1307/2013
Actions d'information et de promotion relatives aux produits agricoles	Règlement (UE) n° 1144/2014
Achats de viande bovine	Règlement (UE) n° 1308/2013 Règlement (UE) n° 1370/2013
Achats de céréales	
Achats de beurre	
Achat de lait écrémé en poudre	
Aide au stockage privé de viande bovine	
Aide au stockage privé de beurre	
Aide au stockage privé de fromage	
Aide au stockage privé de fibres de lin	
Aide au stockage privé d'huile d'olive	
Aide au stockage privé de viande de porc	
Aide au stockage privé de viande ovine et caprine	
Aide au stockage privé de lait écrémé en poudre	
Aide au stockage privé de sucre blanc	
Aide à la distribution de lait et de produits laitiers aux enfants	
Restitutions à l'exportation	
Restitutions à l'exportation pour les produits agricoles transformés et les marchandises non énumérées à l'annexe I du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne	Règlement (UE) n° 510/2014 Règlement (UE) n° 1370/2013
Mesures exceptionnelles de soutien temporaire en faveur des agriculteurs dans les secteurs de l'élevage	Règlement délégué (UE) 2015/1853
▼M1 Aide pour la réduction de la production laitière	Règlement délégué (UE) 2016/1612
Aide d'adaptation exceptionnelle aux producteurs de lait et aux exploitants d'autres secteurs de l'élevage	Règlement délégué (UE) 2016/1613